

COMPTE RENDU

Présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, Madame BOUCHEREAU Laure, Madame LARDEUX Emmanuelle, Madame BEZZI Stéphanie.

Excusés : Madame MELLERIN Noëlle, CHAIGNEAU Jacques, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur LASSAVE Jean-Marc.

I - Décisions de Bureau :

1 - **Décision de Bureau** : **Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie à Saint-Brevin-les-Pins – Modification n°1. Accord unanime.** La présente modification n°1 a pour objet la fixation du forfait définitif de maîtrise d'œuvre avec le groupement PADW / PEZZO ingénierie / Emenda. L'enveloppe financière est passée entre la notification du marché et la phase avant-projet définitif de 3.164.000 € HT à 3.345.600 € HT avec des modifications à la demande du maître d'ouvrage à hauteur de 68.800 € HT.

Le forfait de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre passe ainsi de :

Initialement : 364 800 € HT

Forfait définitif : 377.199,04 € HT

Soit 12 399,04 € d'augmentation

2 - **Décision de Bureau** : **Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique. Accord unanime.** Le CRRTE est élaboré entre la Communauté de Communes Sud-Estuaire, l'Etat, le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire. Celui-ci a pour objet d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire. Il liste les orientations stratégiques du territoire et définit les fiches actions et les fiches projets. Etabli pour une durée de 6 ans, il fera l'objet d'une évaluation annuelle, permettant notamment son évolution.